



ATTESTATION D'ACCUEIL

Renseignements demandés pour la délivrance d'une attestation d'accueil :

→ Personne hébergée :

- Noms, prénoms, date et lieu de naissance
- Nationalité
- N° du passeport
- Adresse

→ Durée du séjour : la période indiquée ne doit pas dépasser 3 mois et doit être identique à celle figurant sur le visa

→ Attestations d'accueil effectuées antérieurement :

- pour la même personne (dates)
- pour une autre personne (dates)

Pièces à fournir :

- **Propriétaire** : un titre de propriété ou contrat d'assurance habitation
- **Locataire** : le bail locatif ou contrat d'assurance habitation (si présentation du contrat, fournir en plus la taxe d'habitation)
- Une facture d'eau ou d'électricité ou de téléphone récente
- Un timbre fiscal de **30 €**
- La **carte d'identité** ou le passeport ou le titre de séjour

**PRESENTER OBLIGATOIREMENT
ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DE TOUS LES DOCUMENTS**